



Fédération Autonome de la Fonction Publique

COMMUNIQUÉ

Paris, le 11 février 2015

LA FA-FP SIGNERA L'ACCORD-CADRE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Après plusieurs mois de négociations dans le cadre de l'agenda social, la version définitive de ce projet d'accord vient d'être soumise à l'avis de l'ensemble des composantes de la **FA-FP**, que ce soit au sein de la **FA-FPT**, de la **FA-FPH** ou de la **FA/SPP-PATS**.

Les adhérentes et adhérents de la **FA-FP** se sont positionnés à plus de 80 % POUR la signature de cet accord-cadre dont les travaux ont été suivis par une partie de notre équipe spécialisée dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (Gilberte Canoine, Valérie Guertin, Franck Chaussivert, Pascal Paquier, Éric Tournemolle) équipe coordonnée par le Docteur André Guéneç.

En apportant sa signature, la **FA-FP** entend :

- respecter le travail et l'engagement de tous les participants aux travaux de l'agenda social, en soulignant la prise en compte par l'Administration de nombreuses propositions formulées par les organisations syndicales, dont la **FA-FP**,
- souligner l'intérêt de la démarche qui consiste à poser clairement la question de la qualité de vie au travail dans la Fonction publique, au moment où cette même Fonction publique est régulièrement prise à partie par ses détracteurs,

../..

- s'engager pour que ce protocole soit appliqué au plus vite, en rappelant aux employeurs signataires leurs obligations dans ce domaine. À l'heure de la mise en place des métropoles et dans la perspective des réorganisations territoriales à venir (fusion de régions, création de communautés d'agglomération) ou de la réorganisation des établissements de soins, la **FA-FP** considère que la prise en compte de la qualité de vie au travail EST une priorité.

Nous souhaitons bien évidemment que ce texte recueillera les signatures suffisantes pour lui donner toute la légitimité nécessaire à son application concrète dans les trois versants de la Fonction publique.

La **FA-FP** au travers de ses représentantes et de ses représentants, notamment en CHSCT, veillera à ce que la qualité de vie au travail s'impose comme une dimension incontournable du dialogue social dans la Fonction publique.

